

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles :

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'échelle nationale et à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Hafiane - Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - v



## Déclaration de Maladie

N° W21-722718

1227 W21

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)		Société :	
Matricule : 08878		Pensionné(e) : <input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/>	
Actif Nom & Prénom : BENNIS Sofie 24/05/1986		Residence : Résidence le Jardins de l'Océan 2.	
Date de naissance : 24/05/1986		Adresse : Résidence le Jardins de l'Océan 2.	
Tél. : 06 62 48 66 86		Total des frais engagés : Dhs	
<p>Autour de la déclaration :</p> <p>10 JUIL 2022 Cadre réservé au Médecin Cachet du médecin : ACCUEIL HAFIANI</p> <p>10 JUIL 2022 Nom et prénom du malade : BENNIS SOFIA</p> <p>10 JUIL 2022 Lien de parenté : <input type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Enfant</p> <p>10 JUIL 2022 Nature de la maladie : Nephritis</p> <p>10 JUIL 2022 En cas d'accident préciser les causes et circonstances : Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, renseigner les renseignements sous plconfidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.</p>			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca - Maroc Le : 14/07/2022

Signature de l'adhérent(e) : Sofie

Sofie



# Centre du Sein Moulay Youssef

Traitement et chirurgie des maladies du sein

Docteur Zakaria HAFIANI

Lauréat des facultés de médecine Paris, Lyon,  
Grenoble et Tours (France)

Ex. Chirurgien des Hôpitaux et des Cliniques de France

Membre de la société Française de Sénologie

INPE:091164541

P 14/07/2022

SYNTHEMEDIC  
22 rue zoubir bnoi al aquam roches  
noires casablanca  
INEXIUM  
40 mg  
Boite 14  
641150MP/21NRQ P.P.V: 123,60 DH  
6 118001 020607

M BENNIS  
Sogie

① I me xia 40

Emate

SYNTHEMEDIC  
22 rue zoubir bnoi al aquam roches  
noires casablanca  
INEXIUM  
40 mg  
Boite 14  
641150MP/21NRQ P.P.V: 123,60 DH  
6 118001 020607

②

sgpli = je  
Sole pied le  
sgpli en peub  
sgpli le petit dejau  
pendu 10

SOLUPRED 20 MG  
CP EFF B20  
PPV : 58,40 DHS  
6 118000 060536

SOLUPRED 20 MG  
CP EFF B20  
PPV : 58,40 DHS  
6 118000 060536

Dr. Zakaria HAFIANI  
Mouqate Noura Let Nad  
Tél. : 0522 29 28

SOLUPRED 20 MG  
CP EFF B20  
PPV : 58,40 DHS  
6 118000 060536



Res. El Khir 600, bd Mly Youssef (à côté de l'Hôpital Mly Youssef) - Casablanca - Maroc

Tél.: 0522 29 354 GSM : 0668 626 018

Email : zhafiani@yahoo.fr

PPU 24DH60 EXP 02/2022  
LOT 10072

PPU 24DH60 EXP 02/2025  
LOT 10072 2

**POTASSIUM**  
**LAPROPHAN®**

**Sirop**

**125**

**POTASSIUM**  
**LAPROPHAN®**

**Sirop**

**125 ml**

LOT: 085392  
PER: 01\2024  
PPC: 79,50DH

**NEOVIC**  
Calcium - Vitamine D<sub>3</sub>

**NEOVIC**  
Calcium - Vitamine D<sub>3</sub> Comprimé

LOT: 085392  
PER: 01\2024  
PPC: 79,50 DH